



COMMUNE NOUVELLE DE VALROMEY-SUR-SERAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2020

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2020 a été voté le 9 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions

En plus du Budget Principal qui comporte les principales dépenses et recettes de la commune, les budgets annexes sont les suivants :

- le budget assainissement
- le budget eau Lompnieu-Sutrieu
- le budget forêt
- le budget lotissement Sutrieu
- le budget photovoltaïque

BUDGET PRINCIPAL

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 1 166 159.00 € (hors résultat de fonctionnement reporté).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires des agents communaux représentent des dépenses de fonctionnement de la commune pour 240 000 €.

Les recettes de fonctionnement de la commune augmentent suite à sa création en 2019 du fait des dotations de l'Etat par rapport à celles des communes historiques :

- Dotation forfaitaire 2020 estimée : 170 000 €
 - D. S .R Bourg Centre estimée : 100 000 €
- Soit total estimé : 270 000 € contre 239 204.00€ en 2018.**

Il existe quatre principaux types de recettes en plus de la dotation forfaitaire :

- les impôts locaux 2020 estimés 470 000 € contre 467 141 € en 2019 et 452 412 € en 2018.
- les recettes encaissées au titre des produits services, domaines et ventes diverses (prévisions 2020 :103 000 € contre 121 145 € en 2019 et 71 060 € en 2018).

Bien que les taxes additionnelles des droits de taxes des droits de mutation 2019 s'élevaient à 185 413 €, nous les avons limités à 100 000€ pour 2020 en raison du caractère imprévisible de celles-ci.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1047 783 €		
Dépenses de personnel	240 000 €	Recettes des services	108 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante	489 000 €	Impôts et taxes	600 000.00 €
Dépenses financières	3 325 €	Dotations et participations	347 159 €
Atténuation de produit	185 000 €	Autres recettes de gestion courante	110 000 €
Dépenses imprévues	50 000 €	Produits financiers exceptionnel	1 000 €
Total dépenses réelles	2 015 109 €	Total recettes réelles	1 166 159 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	16 007 €		
Virement à la section d'investissement	350 000 €	Excédent brut reporté 2017	1 214 956 €
Total général	2 381 115 €	Total général	2 381 115 €

Une somme de 350 000 € est prévue en virement à la section d'investissement afin de financer des travaux nécessaires mais qui ne sont pas encore finalisés ou seulement en cours d'étude.

c) La fiscalité

Les taux moyen pondérés des impôts locaux pour 2020 ont été recalculés avec les bases d'imposition définitives 2019. La décision de lisser les taux sur 12 ans a été prise conformément à la charte de la commune nouvelle par délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2019. Le lissage pour les taux de la Taxe Foncière et la Taxe sur le Foncier non bâti prend effet en 2020.

Dans le cadre de la réforme fiscale prévoyant la suppression totale de la taxe d'habitation en 2023, le taux de la taxe d'habitation n'évoluera pas en 2020.

Les taux et les abattements appliqués en 2019 pour la taxe d'habitation seront ceux de 2020 pour ceux qui ne sont pas encore concernés par la réforme.

Les taux moyens pondérés de la commune nouvelle sont les suivants :

Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe foncière non bâti
13.66	10.53	30.21

Le produit attendu approché de la fiscalité locale pour 2020 s'élève à 470 000 €.

d) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale forfaitaire attendue de l'Etat n'étant pas connue, elle a été estimée à 270 000 €, ne sachant pas si la forte hausse connue en 2019 sera maintenue.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes financières (contraction d'un emprunt) et les subventions d'investissement en lien avec les projets retenus ou effectués précédemment, le FCTVA.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	12 000 €	Subventions d'investissement	
		FCTVA	84 835 €
Immobilisations corporelles	212 853 €	Taxe d'aménagement	10 000 €
Immobilisations en cours	200 000 €	Excédents capitalisés	156 733 €
Remboursement d'emprunts	32 989 €	Dépôts cautionnements	2 000 €
Remboursement cautionnements reçus	5 000 €	Produits de cession d'immobilisations	
Dépenses réelles d'investissement	462 842 €	Recettes réelles d'investissement	253 568 €
Restes à réaliser	98200 €	Virt section de fonctionnement	350 000 €
Solde négatif reporté Exercice 2019	58533 €	écritures d'ordre entre section	16 007 €
Total général	619 575 €	Total général	619 575€

c) Des investissements sont déjà engagés ou prévus :

- **Lompnieu** : Divers travaux dans l'ancienne fruitière suite au départ du locataire (environ 15 000 €)

- **Vieu** : Travaux dans la salle polyvalente (15 000 €) et dans les fours (20 000 €). Parking salle de Chongnes (50 000 €)

- **Sutrieu** : Projet de rénovation de la salle des fêtes de Charançin (150.000 €) et aménagement d'un gîte touristique à l'étage (environ 136 000 €)

- **Belmont** : Travaux de voirie à Vogland (co-maitrise d'ouvrage avec la CCBS), projet d'extension du bâtiment technique (100 000€)

.IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes : 2 381 115 € (dont résultat positif reporté : 1 214 956 €)
Dépenses: 2 381 115 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses: report déficitaire 2019 :	58 533 €
Restes à réaliser :	98 200 €
Nouveaux crédits :	462 842 €

TOTAL :	619 575 €
- Recettes : Virt section fonctionnement :	350 000€
Nouveaux crédits :	269 575 €

TOTAL :	619 575 €

Etat de la dette :

- 1) Prêt de 120 000€ à 4.13% du 1/8/2006 sur 15 ans échéance annuelle de 10 646.29€ capital restant dû au 31/12/2019 : 20 042.58 €
- 2) Prêt de 100.000€ renégocié pour 99 598.41€ au taux de 2% sur 158 mois le 14/06/2015 échéance annuelle de 8 092.72 €, capital restant dû au 31/12/2019 : 72 691.91 € (objet : rénovation du bâtiment mairie Lompnieu avec création de 3 appartements)
- 3) Prêt de 100 000€ au taux de 1.15% sur 170 mois le 29/05/2017 échéance annuelle de 7 210.20€, capital restant dû au 31/12/2019 : 86 805..86 € (objet : rénovation du Presbytère Lompnieu avec création de 2 appartements)
- 4) Prêt de 50 000€ à 0.49 % du 30/12/2015 sur 5 ans échéance annuelle de 10 147.78€ capital restant dû au 31/12/2019 : 10 098.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'achat de fournitures et aux travaux d'entretien et de réparation pour le fonctionnement du réseau et des stations d'épuration. Elles comprennent également le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits liés à la perception des redevances communales de l'assainissement et celles de l'Agence de l'eau.

Le budget est équilibré grâce à une subvention du budget principal (50 000€)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	131 767€		
Autres dépenses de gestion courante	5 000€	Recettes des services	53 500€
Atténuations de produits	12 000€		
Charges financières	19 666 €	Dotations et participations	52 650 €
Charges exceptionnelles	2 500 €	Recettes exceptionnelles	23 000 €
Total dépenses réelles	170 933 €	Total recettes réelles	129 150 €
Virt à section d'investissement		écritures d'ordre entre sections	46 755 €
Dotation aux amortissements	118 606 €	Excédents bruts reportés	113634 €
Total général	289539 €	Total général	289 539 €

La section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Immobilisations	50 672 €	Report des résultats 2019	76545 €
Travaux en cours	67 751€	FCTVA	2 650 €
Remboursement Emprunt	50 373 €	Subventions d'investissement	
Total recettes réelles	168 796 €	Total recettes réelles	2 650 €
Ecrit. d'ordre (amortissement)	46 755 €	Amortissements divers	118 605 €
Dépenses d'investissement	215 551 €	Produits d'investissement	197 800 €
Restes à réaliser	25 000 €	Restes à réaliser	42751 €
Total général	240 551€	Total général	240 551 €

Deux stations d'épuration ont été construites sur la commune historique de Belmont-Luthézieu en 2019/2020. Elles ont été financées par un prêt de 130 000 € et des subventions d'investissement à hauteur de 86 152 €.

Etat de la dette :

- Prêt de 91399.72 € mis en place le 28/6/2014 sur une durée de 12 ans au taux de 2.65 % échéance annuelle de 9689.32 € solde au 31/12/2019 : 52 554 € (Vieu)
- Prêt de 200 000 € mis en place le 24/10/2016 sur une durée de 20 ans au taux de 1.57 % échéance annuelle de 11 729.69 € solde au 31/12/2019 : 173 824.24 € (Sutrieu)
- Prêt de 64 448.24 € mis en place le 29/5/2009 sur une durée de 14 ans au taux de 3.61 % échéance annuelle de 5081.38 € solde au 31/12/2019 : 61 693.44 € (Belmont)
- Prêt de 400 000 € mis en place le 25/5/2010 sur une durée de 20 ans au taux de 4.25 % échéance annuelle de 28 687.90 € solde au 31/12/2019: 227 846.91 € (Lompnieu)
- Prêt de 86 535.80 € mis en place le 1/4/2019 sur une durée de 25 ans au taux de 5.11 % échéance de 8 399.15 € solde au 31/12/2019 : 86 535.80 € (Sutrieu)
- Prêt de 130 000 € mis en place le 25/7/2019 sur une durée de 20 ans au taux de 1.19 % échéance trimestrielle de 1 828.44 € solde au 31/12/2019 : 128558.31 € (Belmont)

BUDGET EAU LOMPNIU SUTRIEU

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les travaux d'entretien, l'achat d'eau au SIEV, les analyses d'eau et les redevances versées à l'Agence de l'Eau.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits liés à la vente de l'eau et de l'assainissement.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges générales	36 096 €	Report solde 2019	7 452 €
Atténuation de produits	(1)32 000 €		
Autres charges	10 000 €	Ventes de produits	(2)77 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €		
Dépenses réelles	79 096 €	Recettes réelles	77 000 €
Dotations amortissement	6 906 €	Dotations amortissement	1 550 €
Total des dépenses	86 002 €	Total des recettes	86 002 €

(1) et (2) dont 26 000 € correspondant à l'encaissement des redevances assainissement encaissées pour compte du budget assainissement et reversé à ce budget après encaissement

La section d'investissement

Dépenses	Montant	Dépenses	Montant
Immobilisations en cours	51 696 €		
Dotations amortissement	1 550 €	Dotations amortissement	6 906 €
		Solde antérieur reporté	46 340 €
Total des dépenses	53 246 €	Total des recettes	53 246 €

Etat de la dette : Néant

BUDGET FORET

Le budget forêt reprend l'ensemble des charges liées à l'exploitation de la forêt (entretien des voiries et des bois et forêts), mais aussi les frais liés à la gestion par l'ONF et les autres impôts et taxes.

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges générales	67 848 €	Produits des ventes	70 000 €
Virt section d'investissement	30 000 €	Résultat antérieur reporté	27 848 €
Total des dépenses	97 848 €	Total des recettes	97 848 €

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations forêt	50 000 €	Excédent capitalisé	20 593 €
Immobilisations autres réseaux	20 000 €	Immobilisation financière	40 000 €
Résultat antérieur reporté	20 593 €	Virt section fonctionnement	30 000 €
Total dépenses	90 593 €	Total des recettes	90 593 €

Etat de la dette : Néant

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Le budget Photovoltaïque enregistre en fonctionnement les ventes d'électricité et les charges courantes liées à l'exploitation.

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	1 562 €	Ventes produits	3 000 €
Dotation aux amortissements	2 688 €	Dotation aux amortissements	1 249 €
Total des dépenses	4 250 €	Total des recettes	4 250 €

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisation en cours	1 438 €		
Dotation aux amortissements	1 250 €	Excédent mis en réserve	17 495 €
Solde négatif reporté	17 495 €	Dotation aux amortissements	2 688 €
Total des dépenses	20 183 €	Total des recettes	20 183 €

Etat de la dette : Néant

BUDGET LOTISSEMENT SUTRIEU

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat stock terrain à aménager	1 000 €	Résultat antérieur reporté	77 307 €
Variation des encours production	102 532 €	Vente parcelle (1)	30 180 €
		Production stockée (042)	103 532 €
Total des dépenses	103 532 €	Total recettes	211 019 €

(1) Vente d'une parcelle en cours (compromis signé en 2019)

Section d'investissement

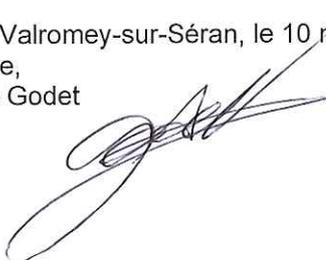
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux en cours études prestations	15 719 €	Solde exécution investissement	1000 €
Travaux en cours -travaux	77 278 €	Travaux en cours études (040)	15 719 €
Travaux en cours-frais accessoires	10 535 €	Travaux en cours travaux	77 278 €
		Travaux en cours accessoires	9 535 €
Total des dépenses	103 532 €	Total des recettes	103532 €

Etat de la dette : Néant

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Valromey-sur-Séran, le 10 mars 2020

Le Maire,
Pauline Godet



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.